

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF68

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 24 QUATERDECIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 24 *quaterdecies* A, introduit par le Sénat contre l'avis du Gouvernement, est un cavalier budgétaire.

Au demeurant, il introduit une différence de traitement qui n'apparaît pas justifiée entre cultures arboricoles pourtant soumises au même régime s'agissant du défrichage, entre les chênes truffiers, d'une part, et les noyers, oliviers et vergers à châtaignes, d'autre part.

En conséquence, il est proposé de supprimer cet article.